

L'été de tous les dossiers !

Dans les villages chrétiens du Sud-Liban, la peur de ne jamais revenir

Léna Rey - Régis Le Sommier est récemment rentré d'un voyage humanitaire au Sud-Liban avec SOS Chrétiens d'Orient. Entre ravitaillement des villages chrétiens enclavés et observations du reportage pris entre les frappes israéliennes, je me suis demandé ce qu'il avait pu voir que les caméras ne montrent pas.

Les mots sont forts dès le début de l'échange. «Ce que j'ai vu, ce sont avant tout les besoins et les souffrances immenses de ces populations», commence Régis Le Sommier.

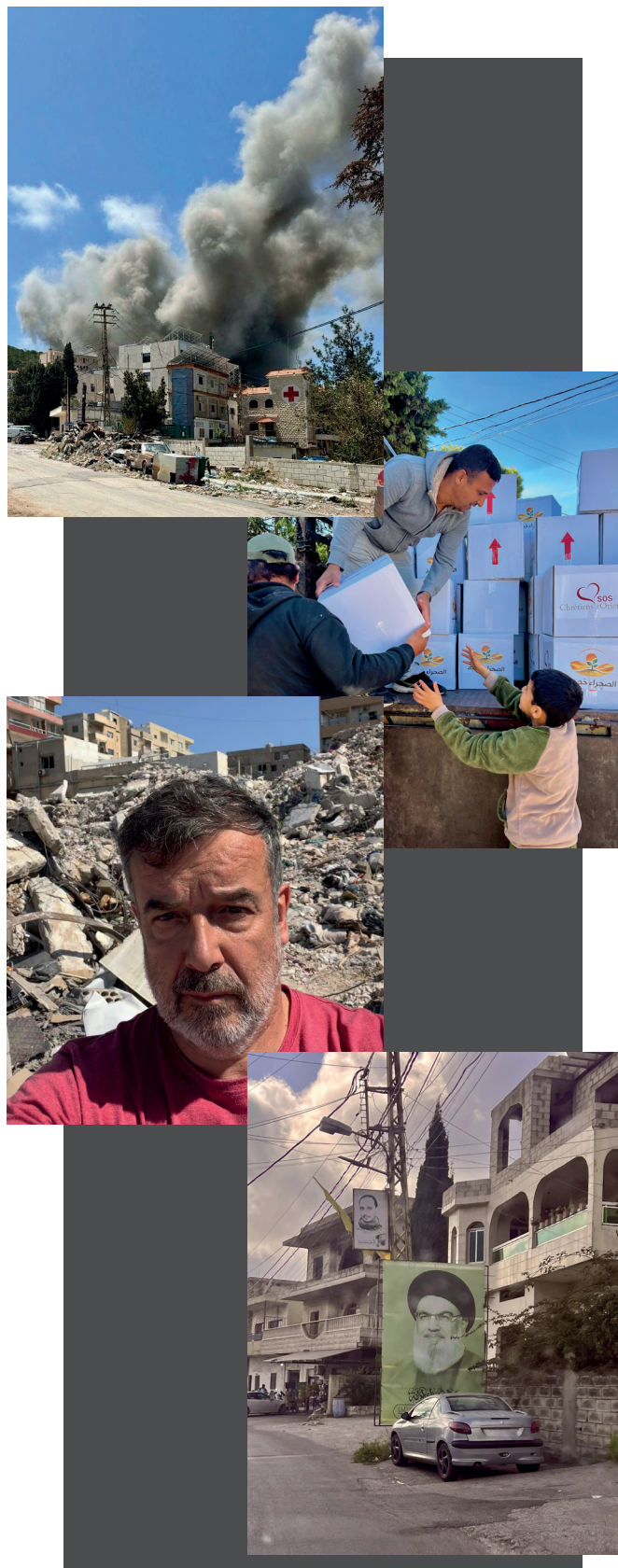
«J'ai vu des gens, souvent âgés, dont le seul objectif est qu'on les laisse tranquilles dans leur village jusqu'à leur mort, et qui se retrouvent aujourd'hui bouleversés par l'offensive israélienne. Certains ont été jetés sur les routes, dans leur voiture, dépendants de l'aide que peuvent leur procurer leurs proches ou les organisations humanitaires», commente le grand reporter.

S'il souligne que d'ordinaire «les Libanais sont très solidaires entre eux», il déplore que la réalité dépasse aujourd'hui la solidarité. «Depuis le mois de mars, on estime qu'entre un million et un million et demi de personnes ont dû prendre la route. Alors oui, certains sont revenus à la faveur des cessez-le-feu, mais ceux-ci sont peu respectés, voire pas du tout.»

La question des réfugiés est également très sensible. «Lorsqu'il s'agit d'un accueil temporaire, les Libanais, qu'ils soient chiïtes, chrétiens ou druzes, font généralement preuve d'une grande solidarité. Mais lorsque les déplacements se prolongent et que des populations entières s'installent durablement sur le territoire d'autres communautés, des tensions peuvent apparaître. À cela s'ajoute la présence d'environ un million de réfugiés syriens dans le pays.»

Régis Le Sommier observe qu'il existe aujourd'hui un climat d'incertitude sur les intentions israéliennes. «Est-ce qu'Israël compte se limiter à la ligne jaune et à cette bande d'environ dix kilomètres située au nord de sa frontière, ou aller plus loin ? Beaucoup de gens sont inquiets, certains sont même terrorisés. Ils se demandent si, demain, leur maison existera encore», témoigne-t-il avec une émotion encore vive.

Il concède que «cette peur-là est très difficile à percevoir lorsqu'on suit l'actualité depuis l'étranger». Son reportage de terrain et les récits qu'il en ramène sont d'autant plus précieux. «À la télévision, on voit les affrontements militaires, les débats idéologiques, les prises de position des uns et des autres. Mais sur le terrain, les besoins sont énormes. C'était mon onzième voyage au Liban. Le précédent remontait au début de la guerre, au mois de mars.



Je n'avais jamais vu ce pays dans un état d'isolement, de fragilité et de misère aussi important que celui que j'ai découvert cette fois-ci.»

Une résistance spirituelle

Plusieurs prêtres ont officiellement refusé d'évacuer et affirmé qu'ils resteraient malgré la guerre. J'ai demandé à Régis Le Sommier ce que cette forme de résistance, à la fois spirituelle, civile et territoriale, révélait de la nature profonde du conflit.

Il m'a alors parlé de regarder au-delà des logiques militaires. «Il existe une réalité locale extrêmement complexe. On est dans un tissu humain, communautaire et religieux très imbriqué, où les villages druzes succèdent aux villages chiites, puis aux villages chrétiens. Tout cela cohabite dans un espace relativement réduit. Même si le Hezbollah est parfois critiqué parce qu'il contribue à ramener la guerre sur le territoire libanais, les frappes israéliennes rappellent constamment aux habitants d'où vient le danger tel qu'ils le perçoivent.»

Et le reporter de préciser que, lorsque l'on circule sur ces routes, un drone israélien est presque constamment présent au-dessus des têtes. Son bruit ressemble à celui d'une tondeuse dans le ciel. Parfois très proche, très présent, il rappelle en permanence aux populations qu'elles vivent sous surveillance et sous menace.

Ces populations ont déjà vécu l'exode l'année dernière. Beaucoup avaient quitté les mêmes villages avant d'y revenir. Aujourd'hui, elles ont le sentiment que le prochain départ pourrait être définitif, qu'elles pourraient ne jamais revenir chez elles.

Pour elles, c'est probablement cela qui est le plus terrifiant.

Les chrétiens sont-ils pris pour cible ?

Pour Régis Le Sommier, lorsque «vous voyez par exemple le ciblage du père Charbel dans un village du Sud, tué lors d'une frappe israélienne, même si officiellement il n'était pas visé, cela laisse des traces».

Il évoque également «les images d'une munition israélienne brisant une croix dans un petit village chrétien. Ce ne sont pas des gestes qui donnent aux populations chrétiennes le sentiment d'être regardées avec bienveillance».

Des populations qui se sentent prises entre deux feux. «La plupart de ces gens aspirent simplement à retrouver la tranquillité. Ils voudraient un accord qui stabilise la situation et leur permette de continuer à vivre dans leurs villages. Or, lorsque les écoles ferment, les familles avec enfants finissent par partir.»

Ce qui conduit à une situation «où les établissements qui les accueillent sont saturés. Tout cela provoque des déséquilibres considérables dans le paysage social, économique et communautaire du Liban».

SOS Chrétiens d'Orient sur le terrain

Lors de ce voyage, en raison du contexte humanitaire, les contacts ont été plus faciles avec la population que sous la seule bannière d'un média ou en accompagnement d'une armée, ce qui a permis de rapporter des récits plus personnels. «Pour un journaliste, c'est toujours précieux de pouvoir sentir le pouls réel d'un pays plutôt que de simplement raconter ce qu'on a lu dans une dépêche ou observé de loin.»

Concrètement, quelle est l'action de SOS Chrétiens d'Orient ?

L'association mène plusieurs types d'activités : «la distribution de colis alimentaires, la clinique mobile - sorte d'ambulance équipée essentiellement de médicaments, mais qui permet aussi d'effectuer certains actes médicaux, des vaccinations et le suivi des femmes enceintes. Cette clinique se déplace de village en village,

malgré les bombardements. Les itinéraires doivent régulièrement être modifiés».

Une logistique complexe et périlleuse dans laquelle «les volontaires se rendent dans les villages, rencontrent les habitants et déterminent ce qui manque : cela peut être des casseroles, des couvertures, des médicaments, du matériel scolaire... Il y a aujourd'hui un manque de tout».

Un avenir pour les chrétiens du Liban ?

Ces communautés chrétiennes présentes depuis près de deux millénaires ont-elles encore un avenir dans la région ?

Pour Régis Le Sommier, c'est une question qui se pose en réalité depuis le début de la guerre civile libanaise, en 1975. «À l'époque, les chrétiens étaient majoritaires au Liban. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. La guerre civile explique en partie cette évolution.»

La vraie question est désormais de savoir si «les tensions actuelles risquent de faire redémarrer une dynamique de guerre civile. Pour l'instant, il existe encore un équilibre entre les communautés, même s'il demeure fragile. L'héritage de la guerre civile est toujours présent. Il est partout.»

Sur la question chrétienne elle-même, «le paradoxe est qu'il pourrait bientôt ne plus y avoir de chrétiens dans le berceau même du christianisme».

C'est d'ailleurs l'un des combats de SOS Chrétiens d'Orient : «rappeler que les racines du christianisme se trouvent ici, au Liban, en Palestine, en Israël et dans toute cette région. Quand vous vous rendez dans ces lieux, vous prenez conscience de cette continuité historique et spirituelle.»

Régis Le Sommier enrichit son récit d'exemples : «au-dessus de Saïda, se trouve l'immense statue de la Vierge Marie, que l'on appelle Myriam en arabe. Selon la tradition locale, Marie serait passée dans cette région. Quand vous allez à Cana, vous êtes dans le village même des Noces de Cana. J'ai eu la chance de serrer la main du curé de Cana. Je dois dire que cela m'a profondément touché.»

Témoigner malgré les risques

On peut se demander ce qui pousse un journaliste à prendre de tels risques sur le terrain.

Pour le reporter, ce n'est pas spécifique au Liban. «J'ai couvert beaucoup d'autres conflits, mais celui-ci m'a particulièrement marqué en raison de ma proximité avec la foi chrétienne. Ce qui m'anime, c'est de refuser de détourner le regard de réalités qui me paraissent essentielles.»

Or, aujourd'hui, notamment sur les chaînes d'information en continu, «le reportage de terrain tend à disparaître au profit du commentaire, souvent formulé par des personnes qui n'ont qu'un rapport lointain avec les pays dont elles parlent».

À l'heure où le commentaire tend parfois à remplacer le reportage, Régis Le Sommier continue de défendre une conviction simple : «quand on va sur place, on ne sait pas tout, mais on en sait toujours un peu plus qu'en n'y allant pas.»

Une phrase qui résume peut-être à elle seule la nécessité de continuer à témoigner. —

Si ce récit vous a touché, il est possible de soutenir l'association avec laquelle il a effectué ce voyage :

<https://www.soschretiensdorient.fr/fr/>

Pour suivre le travail de Régis Le Sommier :

<https://www.omertamedia.fr/>

<https://www.youtube.com/watch?v=pY8hhEV3RmE>

Genèse d'une doctrine



Thibaut Marqueyrol - En septembre prochain, les citoyens suisses seront appelés à se prononcer pour ou contre l'initiative soutenue par l'UDC sur la neutralité. Perspective Catholique vous propose de faire le point à travers une chronique de cinq articles consacrés à ce sujet qui vient compléter la chronique d'Eric Bertinat, également en cinq articles, centrer sur la question du rôle de la neutralité pendant la guerre du Sonderbund et la capacité d'un peuple à préserver son unité malgré des visions profondément différentes du bien commun.

Introduction

Il ne s'agit pas pour nous de prétendre que le sujet soit moral ou religieux, puisque par nature il relève de la politique. Mais nous pensons qu'il existe un éclairage catholique de l'actualité que nous essayons de lire avec les lunettes du bon sens et à la lumière de notre longue histoire.

Car si la neutralité n'est pas une vertu théologale, elle touche à des réalités que la doctrine sociale de l'Église a toujours regardées avec attention : l'ordre, la paix, la prudence dans le gouvernement des peuples, et le refus de soumettre la cité à des idéologies ou à des alliances qui la dépassent et finissent souvent par la dévorer. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre ; elle est, selon saint Augustin, «la tranquillité de l'ordre». Or cet ordre suppose une certaine stabilité des engagements, une lisibilité des principes sur la durée, et une méfiance raisonnable à l'égard des constructions idéologiques qui prétendent réorganiser le monde selon des schémas abstraits.

C'est pourquoi nous avons choisi de traiter ce sujet sous un angle à la fois historique et principiel. La neutralité suisse n'est pas un simple expédient diplomatique né au XIXe siècle. Elle plonge ses racines dans une expérience concrète de la faiblesse et de la force : celle d'une Confédération qui, après avoir connu les limites de sa puissance militaire à Marignan, a peu à peu découvert qu'une certaine réserve dans les affaires étrangères pouvait être, non pas une faiblesse, mais une forme de réalisme politique.

Dans cette série, nous ne chercherons ni à faire de la neutralité un absolu intouchable, ni à la diluer dans les adaptations incessantes que réclame le monde contemporain. Nous tenterons plutôt de montrer qu'elle constitue un principe de gouvernement prudent, éprouvé par les siècles, et particulièrement précieux dans un temps où les alliances se font et se défont au rythme des idéologies dominantes.

Le premier article rappellera la genèse de cette doctrine, depuis les traités du XVIe siècle jusqu'à sa reconnaissance

internationale en 1815. Le deuxième examinera comment la neutralité a traversé l'épreuve des grands conflits idéologiques du XXe siècle. Le troisième montrera en quoi elle constitue une condition de crédibilité pour une diplomatie indépendante. Le quatrième s'attachera à démontrer que cette réserve, loin d'être un handicap, s'est révélée profitable sur le long terme. Enfin, le dernier article s'efforcera de mesurer la pertinence de ce principe dans les circonstances présentes et d'envisager les perspectives qui s'ouvrent à la Suisse. Nous n'avons pas la prétention d'épuiser un sujet aussi vaste. Nous espérons simplement contribuer, avec le sérieux et la mesure que requiert une telle question, à un débat qui touche au cœur de ce que la Suisse a été, est, et peut encore être.

Genèse d'une doctrine : regards moderne et traditionnel sur les origines de la neutralité suisse

La neutralité n'est pas un principe d'arrière-garde tombé du ciel en 1815. Elle est le fruit d'une longue expérience historique, faite de défaites, de calculs et d'adaptations successives. Pour comprendre ce qui se joue aujourd'hui, il est utile de confronter deux regards sur cette genèse : celui qui, dans notre époque, tend à considérer toute évolution comme un progrès nécessaire ; et celui, plus ancien, qui mesure les changements à l'aune de la continuité, de la prudence et de la stabilité d'un peuple.

Un regard moderne sur les origines

Du point de vue moderne, la naissance de la neutralité suisse apparaît comme une adaptation pragmatique à des réalités nouvelles, mais surtout comme un stade historique qui appelle aujourd'hui à être dépassé ou fortement relativisé. Au début du XVIe siècle, la Confédération des XIII cantons est une puissance expansionniste. Ses victoires contre les ducs de Bourgogne et son influence en Italie du Nord témoignent d'une vitalité guerrière réelle. Ses carrés de piques dominant les champs de bataille et le service mercenaire constitue une ressource économique majeure. La défaite de Marignan (1515) et le traité de Fribourg (1516) marquent, dans cette lecture, un tournant contraint. Face à l'artillerie et à la cavalerie lourde de François Ier, la tactique

traditionnelle révèle ses limites. Les cantons subissent des pertes sévères et doivent renoncer à leur politique offensive en Italie. Le traité de Fribourg, en échange de compensations financières importantes, engage les Suisses à ne plus combattre contre la France. Pour le regard moderne, cette évolution n'est pas tant une conquête qu'une retraite imposée par les circonstances. La neutralité qui commence alors à se dessiner est vue comme une solution de repli, utile en son temps, mais qui ne saurait constituer un principe intangible face aux exigences du monde contemporain.

Le tournant de 1815 est, dans cette perspective, la consécration d'une position de faiblesse relative : après l'agression française de 1798 et l'expérience de la République helvétique — présentée à l'époque comme une «libération» des structures anciennes, mais vécue comme une occupation centralisatrice imposée de l'extérieur —, les grandes puissances européennes imposent à la Suisse une neutralité garantie pour servir leurs propres intérêts géopolitiques. Ce qui fut contraint hier devrait, selon ce regard, être aujourd'hui adapté aux réalités nouvelles : coopérations de défense, participation aux sanctions internationales, intégration progressive dans des dispositifs de sécurité collective.

Un regard traditionnel sur les mêmes faits

Le regard traditionnel porte sur ces événements un jugement sensiblement différent. Il reconnaît pleinement le caractère pragmatique, voire intéressé, de la genèse de la neutralité. Après Marignan, les cantons ne se convertissent pas soudainement à un idéal de non-ingérence par sagesse supérieure. Ils constatent surtout une réalité économique et militaire : le mercenariat rapporte au pays des ressources plus régulières et plus prévisibles que les guerres d'expansion, toujours incertaines et coûteuses en hommes et en richesses.

Le traité de Fribourg de 1516 n'est pas d'abord une déclaration de neutralité, mais un accord réaliste avec la France qui permet de sécuriser des pensions et de conserver la plupart des gains territoriaux en Italie. À travers ce mercenariat sélectif, les cantons choisissent une forme d'engagement indirect, plus rentable et moins risquée que l'affrontement direct avec les grandes puissances. Ce n'est pas une neutralité parfaite, mais une amitié prudente avec certaines forces européennes, qui permet à la Confédération — structure de taille modeste entourée de géants — de préserver son autonomie intérieure et sa prospérité.

Le regard traditionnel voit donc dans cette période l'émergence progressive d'une prudence politique née de la situation concrète du pays. En renonçant à une politique d'expansion hasardeuse, les cantons protègent ce qui constitue le cœur de leur existence : leur capacité à se gouverner eux-mêmes, leur diversité confessionnelle et politique, et la paix intérieure nécessaire à la vie des communautés.

Le tournant de 1815 prend, dans cette lecture, une signifi-

cation particulière. Après l'invasion française de 1798, l'expérience de la République helvétique et les bouleversements de l'ère napoléonienne, c'est la Diète fédérale qui entreprend de reconstruire la cohésion du pays à travers le Pacte fédéral de 1815. Les puissances européennes réunies à Vienne viennent alors reconnaître et garantir internationalement la neutralité perpétuelle de la Suisse. Ce qui avait commencé comme une pratique politique pragmatique devient ainsi un statut protégé par le droit international. Pour le regard traditionnel, cette consécration extérieure valide une orientation séculaire qui a permis à la Confédération de traverser les siècles sans être absorbée ni détruite.

Deux lectures, deux diagnostics pour aujourd'hui. Ces deux regards ne divergent pas seulement sur l'interprétation du passé ; ils éclairent différemment la situation présente.

Le regard moderne tend à considérer que la neutralité, née d'un pragmatisme contraint au XVI^e siècle et formalisée après l'effondrement de l'Europe napoléonienne, doit aujourd'hui être elle-même adaptée aux exigences du monde contemporain. Ce qui fut utile hier ne le serait plus ; le progrès exigerait d'aller plus loin dans l'évolution.

Le regard traditionnel, au contraire, voit dans cette genèse l'apparition progressive d'une forme de réalisme politique qui a fait ses preuves précisément parce qu'elle a résisté aux pressions successives. Il ne nie pas le caractère intéressé et pragmatique des origines, mais il constate que ce pragmatisme a abouti à un principe de réserve armée qui a permis à la Suisse de préserver son indépendance, sa diversité interne et sa capacité à ne pas être entraînée dans les guerres idéologiques des grandes puissances. Défendre aujourd'hui cette neutralité, comme le propose l'initiative de septembre, n'est pas s'accrocher à un archaïsme, mais maintenir une orientation qui a fait la preuve de sa solidité sur la longue durée. —

Réservez cette date !

Séminaire Avully 2026 *Perspective catholique*

Neutralité, souveraineté et bien commun :
la doctrine catholique face aux blocs internationaux

samedi 29 août 2026 à 10h
au restaurant Avolla, à Avully (Ge)
Avenue de Gennecy 54, Parking à disposition – Ligne TPG 40 et 7)

Pour s'inscrire : info@perspectivecatholique.ch



Les catholiques étaient-ils les rebelles ?

Eric Bertinat - L'histoire a souvent retenu une image simple de la guerre du Sonderbund : d'un côté, les cantons libéraux qui bâtissent la Suisse moderne ; de l'autre, sept cantons catholiques qui refusent le changement. Les premiers auraient incarné le progrès, les seconds la réaction.

Cette lecture contient une part de vérité, mais elle ne suffit pas à comprendre pourquoi des Suisses en sont venus à prendre les armes contre d'autres Suisses.

Car les événements qui conduisent à la guerre de 1847 révèlent une réalité bien plus complexe. Les deux camps se réclament du même Pacte fédéral de 1815. Les deux affirment défendre la Confédération. Les deux se disent fidèles au droit.

La première rupture intervient en 1841

À la suite d'une insurrection conservatrice rapidement réprimée, le Grand Conseil argovien décide de supprimer les huit couvents du canton. Pour les cantons catholiques, cette décision viole le Pacte fédéral, dont l'article 12 garantit l'existence des établissements religieux reconnus. Les autorités radicales répondent que chaque canton demeure souverain dans l'organisation de ses affaires intérieures. Le désaccord n'est plus seulement religieux : il devient constitutionnel.

Quelques années plus tard, une nouvelle crise éclate lorsque le gouvernement de Lucerne fait appel aux jésuites pour réorganiser son enseignement.

Dans l'Europe du XIX^e siècle, les jésuites sont devenus le symbole de l'influence politique de l'Église catholique. Les conservateurs estiment que Lucerne exerce un droit qui lui appartient. Les radicaux y voient un obstacle à la construction d'une Suisse plus libérale.

Les débats sont vifs. À la Diète fédérale, les principaux responsables politiques s'affrontent avec vigueur. Des hommes comme Henri Druey, Ulrich Ochsenbein ou Jonas Furrer défendent une Confédération plus unie et un État plus fort. Face à eux, Constantin Siegwart-Müller, à Lucerne, et les représentants des cantons catholiques invoquent les droits des cantons garantis par le Pacte fédéral. Malgré leurs profondes divergences, tous continuent de siéger dans les mêmes institutions et cherchent encore à convaincre leurs adversaires.

Mais les tensions ne restent pas confinées aux débats. En décembre 1844 puis en mars 1845, des milliers de volontaires radicaux, regroupés au sein des Corps francs, marchent sur Lucerne afin de renverser son gouvernement. Les deux expéditions échouent. Pour les cantons catholiques, ces attaques démontrent que la Confédération n'est plus capable de garantir leur sécurité.

C'est dans ce contexte qu'est créé, en décembre 1845, le **Sonderbund**. Les sept cantons catholiques présentent cette alliance comme une mesure défensive destinée à protéger leurs droits. Le camp radical y voit au contraire une alliance particulière interdite par le Pacte fédéral.

Le cœur du conflit apparaît alors clairement

Les radicaux considèrent que le Pacte interdit toute coalition susceptible de menacer l'unité de la Confédération. Les conservateurs répondent que ce même Pacte reconnaît la souveraineté des cantons et leur permet de s'unir pour défendre leurs droits lorsqu'ils estiment ceux-ci menacés. Les deux camps invoquent donc le même texte. Réduire la guerre du Sonderbund à une opposition entre le progrès et la réaction revient ainsi à simplifier une réalité beaucoup plus nuancée. Deux visions de la Suisse s'affrontent. Les unes s'inspirent davantage des idées libérales qui se répandent en Europe depuis la Révolution française ; les autres demeurent profondément attachées à une Confédération d'États souverains dont la culture est largement façonnée par le catholicisme.

La guerre devient finalement inévitable

Pourtant, un fait mérite d'être souligné. Même au plus fort de la crise, de nombreuses personnalités s'efforcent d'éviter les excès. Lorsque la Diète confie le commandement des troupes fédérales au général Guillaume-Henri Dufour, celui-ci conduit la campagne avec une remarquable retenue. Son objectif est de rétablir l'autorité de la Confédération, non d'humilier les cantons vaincus. Cette attitude contribuera à limiter les pertes humaines et facilitera la réconciliation. Quelques mois plus tard, la Constitution fédérale de 1848 donnera naissance à la Suisse moderne.

Les libéraux remportent la bataille politique, mais la nouvelle Confédération ne pourra durablement s'imposer qu'en rassemblant, peu à peu, les vainqueurs et les vaincus. C'est sans doute là l'une des grandes leçons du Sonderbund. Derrière l'affrontement de deux visions du pays, les Suisses ont finalement choisi de préserver ce qui les unissait depuis des siècles : la volonté de continuer à vivre dans une même Confédération.

Connaître cette histoire, dans toute sa complexité, c'est aussi mieux comprendre le pays dont nous avons aujourd'hui hérité. —



Fig. 9. — Assemblée populaire contre les Jésuites.

Une contraception gratuite ?

Regard catholique sur l'initiative genevoise



Alexandre Tournadre - Le corps électoral genevois est appelé à se prononcer sur l'initiative populaire cantonale 198, «Pour une contraception gratuite». Lancée par le Parti socialiste, elle demande que le canton prenne en charge l'intégralité des frais liés aux moyens contraceptifs – pilule, préservatif, stérilet et autres – pour l'ensemble de la population et à tout âge, pour un coût annuel estimé à une vingtaine de millions de francs. Le contre-projet ayant échoué au Grand Conseil, les électeurs se prononceront sur le seul texte de l'initiative. Le débat public se concentre sur le coût, l'égalité d'accès et la santé publique. Mais réduire l'IN 198 à une question de budget serait passer à côté de l'essentiel. Car une collectivité ne finance jamais une pratique au hasard : en décidant de prendre en charge universellement la contraception, elle exprime et promeut une certaine idée de l'homme, du corps et de la vie. C'est ce soubassement que l'Église invite à mettre en lumière.

La vie, une bénédiction avant d'être une charge

Dès les premières pages de l'Écriture, la fécondité apparaît comme un don. Au livre de la Genèse, Dieu bénit l'homme et la femme par ces mots :

«Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre et soumettez-la.» Genèse 1, 28 · Bible Crampon, 1923

La transmission de la vie n'est donc pas, dans la vision chrétienne, un accident à conjurer, mais une vocation inscrite au cœur du couple. Léon XIII, dans l'encyclique *Arcanum divinae sapientiae* (1880), rappelait que le mariage n'est pas une simple convention humaine, livrée aux opinions changeantes, mais une institution voulue par Dieu, ordonnée à l'union des époux comme à la naissance et à l'éducation des enfants.

Pourquoi l'Église ne reconnaît pas la contraception artificielle

Face à la diffusion des pratiques contraceptives au début du XX^e siècle, le pape Pie XI consacra une encyclique entière au mariage chrétien : *Casti connubii* (1930). Il y réaffirme un principe constant : l'acte conjugal possède une double signification, unissant les époux et ouvrant à la transmission de la vie. Séparer volontairement ces deux dimensions, en privant l'acte de sa fécondité par un artifice, est contraire à l'ordre voulu par le Créateur. Pie XI va jusqu'à écrire qu'un tel acte :

«[...] offense la loi de Dieu et la loi naturelle.» Pie XI, *Casti Connubii*, 1930

Cette position n'a rien d'accessoire : elle touche à la signification même de la sexualité humaine, comprise non comme

un instrument de plaisir ou de gestion de soi, mais comme le langage d'un don total entre les époux, par nature ouvert à la vie.

Un enjeu anthropologique et culturel

La portée de l'IN 198 dépasse de loin son coût. Elle s'inscrit dans un mouvement culturel de fond, que l'on peut nommer la «mentalité contraceptive» : une manière de concevoir la sexualité entièrement détachée de la procréation, et la fécondité non plus comme un don, mais comme un risque à maîtriser.

Dans cette vision, le corps devient un instrument que la technique doit rendre disponible et sans conséquence ; la fertilité, une sorte de dysfonctionnement qu'il faudrait corriger par un traitement ; l'enfant, une éventualité à programmer ou à écarter. Le slogan même de l'initiative – «la contraception ne doit pas être un luxe» – trahit ce glissement : ce qui relevait d'une responsabilité personnelle, inscrite dans une relation, devient un service que la collectivité doit garantir à tous, gratuitement et à tout âge.

Or cette anthropologie engage, plus largement, le respect de la vie. Une culture qui s'habitue à traiter la fécondité comme un problème à neutraliser se dispose peu à peu à regarder la vie naissante elle-même comme une charge plutôt que comme une promesse. L'Église ne prétend pas que contraception et refus de la vie soient une seule et même chose ; mais elle observe qu'ils procèdent d'un même imaginaire, où la maîtrise technique de soi prime sur l'accueil de ce qui est donné.

Réguler les naissances : la nuance catholique

On caricature parfois la position de l'Église en lui prêtant l'exigence d'une fécondité sans limite. Il n'en est rien. Pie XII, dans sa célèbre allocution aux sages-femmes (1951), reconnaissait que des motifs sérieux – médicaux, économiques ou sociaux – peuvent justifier que des époux espacent les naissances, voire y renoncent durablement. Ce que l'Église demande, c'est que les moyens employés respectent l'ordre naturel : le recours aux périodes naturellement infécondes est licite, à la différence de la contraception artificielle. La distinction ne porte pas sur la légitimité de réguler les naissances, mais sur la manière de le faire.

L'État doit-il financer et promouvoir la contraception ?

Vient alors la question proprement politique. L'IN 198 ne se borne pas à autoriser ou à tolérer : elle demande que la collectivité finance gratuitement, pour tous et à tout âge, l'ensemble des moyens contraceptifs. Plusieurs principes de la doctrine sociale conduisent à la refuser.

D'abord, le bien commun. Une collectivité qui prend en charge universellement une pratique ne se contente pas de la rendre accessible : elle la valorise et l'érige en norme. L'État ne financerait pas ici un soin nécessaire, mais l'expression d'un choix de société.

Ensuite, la subsidiarité : ce que les personnes peuvent assumer n'a pas à être systématiquement reporté sur la collectivité, et une gratuité indifférente aux ressources interroge. Enfin, l'indistinction des usages : l'initiative ne sépare pas l'usage thérapeutique — qu'aucune morale ne conteste — de l'usage contraceptif, et un financement uniforme fait porter à tous une pratique que beaucoup, par conviction, désapprouvent.

On objectera, non sans raison, que la précarité empêche parfois certaines personnes, notamment des jeunes, d'assumer ces frais. Le souci des plus fragiles est légitime, et l'Église le partage. Mais il appelle des réponses ciblées et un véritable accompagnement, non l'instauration d'une gratuité universelle qui consacre une vision de la personne que la foi chrétienne ne peut faire sienne.

Une vision positive de la famille

À l'inquiétude souvent sous-jacente — celle d'une vie ouverte à l'enfant perçue comme un risque ou un fardeau — la tradition chrétienne oppose une autre lumière. Le psalmiste chante :

«Voici, c'est un héritage de Yahweh, que les enfants.»
Psaume 127, 3 · Bible Crampon, 1923

Dans cette perspective, l'enfant n'est pas d'abord un coût à prévenir, mais un don à accueillir. Une politique réellement favorable aux familles chercherait moins à subventionner l'évitement de la vie qu'à en rendre l'accueil possible :

- un soutien concret aux jeunes parents ;
- l'accompagnement des grossesses difficiles ;
- la conciliation entre la famille et le travail ;
- une éducation affective qui forme à la responsabilité.

Là où l'initiative met l'accent sur la prévention technique, l'Église rappelle qu'une société se juge aussi à sa capacité d'accueillir la vie qu'elle suscite, et non seulement à celle d'en prévenir l'apparition.

Conclusion

Au terme de cette analyse, la conclusion est politique autant que doctrinale. L'IN 198 ne demande pas de tolérer la contraception : elle veut que la collectivité la finance pour tous et à tout âge, et l'inscrive ainsi parmi les biens que la cité promeut en son nom. Or ce qu'une collectivité finance, elle l'approuve et le banalise. En acceptant cette initiative, Genève ne réglerait pas d'abord un problème de précarité — auquel des aides ciblées répondraient mieux — : elle entérinerait une vision de l'homme où la fécondité devient un risque et l'enfant une éventualité à écarter.

Les raisons de refuser sont donc nettes. Non par dureté envers les personnes — l'Église appelle au contraire à les soutenir concrètement —, mais parce qu'on ne peut demander à toute une collectivité de financer et d'ériger en norme ce que la foi, et la nature même de l'homme, récusent. Pour toutes ces raisons, il faut voter non à l'IN 198.

De Léon XIII à Pie XII, les papes d'avant le concile ont défendu une même conviction : la transmission de la vie n'est pas un risque à conjurer par la technique, mais une vocation, et l'enfant un don reçu plutôt qu'une charge à écarter. Un vote n'est jamais seulement un calcul : il dit le regard qu'une société choisit de porter sur la vie. Sur ce point, l'orientation chrétienne est sans ambiguïté. —

La contraception condamnée par l'Église (1/4)

Tout n'est pas permis !

Abbé Thibault de Maillard - Ce qui est nouveau n'est pas nécessairement un progrès.

Il y a des limites qui sont attachées à notre nature humaine. Les franchir, c'est risquer la « casse » humaine, parfois irrémédiable.

Voilà le discours paternel et ferme que nous adresse l'Église catholique, pour nous éviter de jouer à l'adolescent immature, et devoir ensuite le payer au prix fort.

Soyons raisonnables, tout n'est pas permis : la contraception est condamnée par l'Église. Ce n'est pas pour rien. Rappel de vérités qui sauvent.



Nous croyons
à la
valeur de
chaque vie

Le 27 septembre :
refusons la contraception
gratuite pour tous !

L'enseignement de l'Église

La contraception désigne tout moyen qui empêche une grossesse par des procédés irréversibles, mécaniques ou chimiques. Elle brise la nature essentielle de l'acte conjugal dont le terme normal est l'éclosion de la vie. (Abbé François Knittel, *Au service de la vie*, Cerf, 2022)

La condamnation de la contraception est-elle une invention récente ? Non, parce que l'Ancien testament nous montre déjà la réprobation de Dieu pour ce péché : «Alors Juda dit à Onan : *Va vers la femme de ton frère, remplis ton devoir de beau-frère et suscite une postérité à ton frère*. Mais Onan savait que cette postérité ne serait pas à lui et, lorsqu'il allait vers la femme de son frère, il se souillait à terre afin de ne pas donner de postérité à son frère. Son action déplut au Seigneur, qui le fit mourir lui aussi.» (Genèse 38, 8-10)

Saint Augustin a également décrit le problème en disant que «la femme y est la prostituée de son mari, le mari y est l'adultère de sa femme» (*De nuptiis et concupiscentia*, XV, 17)

Pie XI, plus récemment a dit que « tout usage du mariage quel qu'il soit, dans l'exercice duquel l'acte est privé, par l'artifice des hommes, de sa puissance naturelle de procréer la vie, offense la loi de Dieu et la loi naturelle, et ceux qui auront commis quelque chose de pareil se sont souillés d'une faute grave » (*Encyclique Casti Connubii*, D.S. 3717)

Enfin, Paul VI continue à exposer la Tradition quand il dit : «En conformité avec ces points fondamentaux de la conception humaine et chrétienne du mariage, Nous devons encore une fois déclarer qu'est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération déjà engagé [...]. Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation.»

Les motifs de la condamnation

Pourquoi l'Église catholique a-t-elle donc toujours condamné la contraception ? Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ! Dans le mariage, la procréation et l'éducation sont unis au soutien mutuel par la nature même des choses. Les séparer, c'est briser l'ordre voulu par Dieu, et déclencher les nombreuses conséquences négatives issues de cette dissociation.

Dans la vie rien n'est vraiment gratuit, et dans la nature non plus. Les applications gratuites sur Internet se paient par un transfert d'informations. Un repas trop arrosé se paie de quelques difficultés à travailler. Cette loi nous aide à être raisonnable et à ne pas abuser. Elle nous force à nous fixer des limites.

Avec la contraception, le plaisir devient gratuit, du moins à court terme. Plus besoin de se fixer des limites. Qui va en pâtir ?

Ce sont les usagers de la contraception en premier, parce qu'ils vont rapidement acquérir une véritable mentalité contraceptive : celle du plaisir à outrance. Une mentalité proche de celle du post-adolescent immature, qui veut les plaisirs de la vie sans les efforts ! Une mentalité qui engendre donc la logique du moindre effort, de la recherche des loisirs et de la jouissance à tout prix. Pas seulement la jouissance qui utilise les contraceptifs, mais les autres aussi, légales ou non.

La chute sera d'autant plus cruelle. Le jour où jouir ne sera plus possible. Limite d'âge. Solitude. Mépris. Mépris : parce que l'égoïsme jouisseur ne mérite pas le respect. Toute chose a une fin. C'était écrit dans la nature. La nature ne se laisse jamais piétiner sans répondre. Elle prend son temps et nous fait payer chaque fois que nous l'enfreignons. Rien n'est gratuit, tout se paie.

Il nous reste à remercier Dieu de nous avoir éclairé sur les limites à ne pas dépasser pour éviter les désillusions sur Terre, et plus encore dans l'Au-delà. A nous d'être chrétiens en vérité et non de bouche seulement. Notre-Seigneur rapprochait déjà il y a 2000 ans : «Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi.» (Matthieu 15, 18) Il nous revient d'ajuster notre cœur sur ses enseignements de sagesse, même s'ils nous coûtent. C'est le prix du bonheur. –

IN 198-B

2/43



GRAND CONSEIL
de la République et canton de Genève

IN 198

Initiative populaire cantonale Pour une contraception gratuite

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 57 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative législative cantonale non formulée, par laquelle il est demandé au Grand Conseil de définir un cadre législatif permettant :

- d'organiser la prise en charge, au niveau cantonal, de l'ensemble des frais liés à la contraception, cette dernière étant notamment entendue comme « l'utilisation d'agents, de dispositifs, de méthodes ou de procédures pour diminuer la probabilité de conception ou l'éviter » (définition de l'OMS). Sont visées les méthodes de contraception dont l'efficacité est prouvée, soit notamment : la contraception orale, y compris d'urgence (« pilule du lendemain »), les implants, les contraceptifs injectables, les patchs contraceptifs, les anneaux vaginaux, les dispositifs intra-utérins et les préservatifs.

Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile : [cliquez ici !](#)

CH21 8080 8004 5427 1100 1
Bénéficiaire :
Perspective catholique
1203 Genève



Comment nous aider ?

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)
D'avance, nous vous remercions